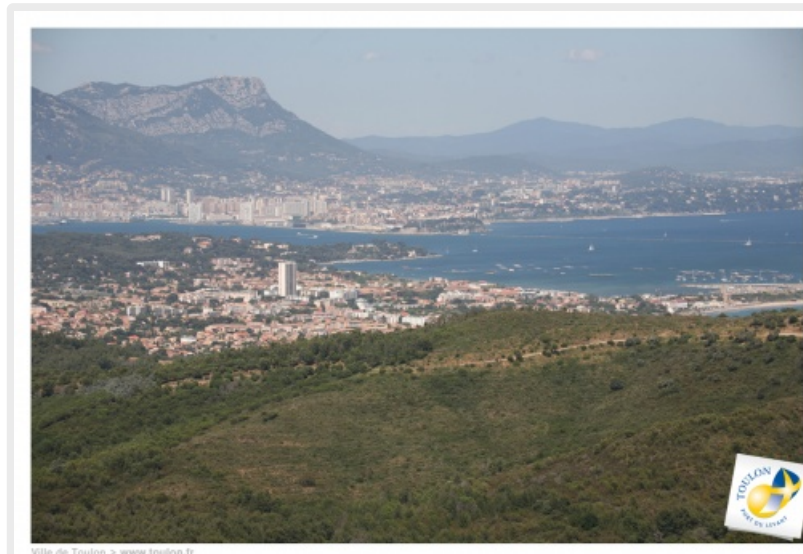




En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies.
[En savoir +](#)



En France, l'organisation territoriale concerne trois niveaux d'administration (la commune, le département et la région), lesquels sont identifiés comme circonscriptions administratives de l'État et collectivités territoriales décentralisées.



En tant que collectivités territoriales décentralisées, ces personnes morales de droit public disposent de compétences propres et d'une certaine autonomie vis-à-vis du pouvoir central.

Regroupements

Depuis des années, les pouvoirs publics ont incité au regroupement communal dans l'ensemble de l'Hexagone. La loi du 6 février 1992 s'inscrit dans cette volonté, dans la mesure où elle a proposé de nouvelles formes de coopération visant à rationaliser la gestion des municipalités, en fonction de leur communauté d'intérêts. De nouvelles formes de décentralisation et de regroupement sont aujourd'hui à l'étude.

La création de l'agglomération

Le 25 octobre 2001, Toulon (à la fois préfecture et préfecture maritime de la 3^e région Maritime), et 10 communes voisines ont décidé de se regrouper au sein de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM). En septembre 2008, la ville de La Crau a rejoint Toulon, Saint-Mandrier, La Seyne, Six-Fours, Ollioules, Le Revest, La Garde, La Valette, Le Pradet, Hyères et Carqueiranne au sein de l'agglomération.

Contacts -

► [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/mtp_mairie_fonctionnement_organisationterritoriale_001_0.jpg

[2] <https://toulon.fr/annuaires>